RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université de Toulouse

Avis sur le nouveau cadre de co-accréditation du diplôme national de doctorat et sur les règlements des études correspondants

Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-017

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu le chapitre IV, article 29 du règlement intérieur provisoire de l'université de Toulouse ;

Vu la délibération du conseil d'administration 2025/04/CA-036, relative à l'élection de la présidente de l'université de Toulouse ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le nouveau cadre de co-accréditation du diplôme national de doctorat par l'Université de Toulouse, à compter de 2025 (délivrance conjointe par l'EPE UT) et les règlements des études doctorales correspondants.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse

Odile Rauzy

UNIVERSITE * TOULOUSE

Nombre de membres : 42 Nombre de membres présents ou représentés : 36	Nombre de voix favorables :34 Nombre de voix défavorable : 0 Nombre d'abstentions : 2 Ne prend pas part au vote : 0

Université de Toulouse
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
www.univ-tlse3.fr